



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2001

**Réalisation de travaux V.R.D. au droit d'opérations  
d'aménagement n° 01/11 - avenant n° 2**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

DELIBERATION D2013172001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Réalisation de travaux V.R.D. au droit d'opérations  
d'aménagement n° 01/11 - avenant n° 2**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le marché de maîtrise d'oeuvre de réalisation de travaux V.R.D. au droit des opérations d'aménagement comprend deux parties :

- maîtrise d'oeuvre au taux de rémunération de 10,75 % du montant des travaux estimés ;
- mission complémentaire : 45.000 F H.T.

L'ensemble pour un montant de 244.520 F Hors Taxes

A l'examen des projets, il s'avère nécessaire de :

- déterminer le coût prévisionnel définitif des opérations comme suit :

NOM	CODE RUE	RUE	OBJET	ESTIMATION (en Francs H.T.)
Parking Leclerc/ Alexandre Dumas	419	Leclerc - Dumas	Parking PC groupé	473.181
PC groupé "Les Fleuréades"	93	Boutinets Pont Rouge	Travaux de voirie liés à une ADS	417.475
Lotissement "Le Clos du Lambon"	181	Rue de la Coudraie	Travaux de voirie liés à une ADS	Opération sortie du Marché
Lotissement "Le Moulin à Vent"	452	Moulin à Vent	Travaux de voirie liés à une ADS	Opération sortie du marché
PC groupé Villa Verde/ Moreira	527	Plaine (face rue Alain)	Travaux de voirie liés à une ADS	18.961
PC groupé SEMIE	527	Couhé	Travaux de voirie liés à une ADS	Opération sortie du marché
PC groupé SEMIE	527	Plaine Pouilloux	Travaux de voirie liés à une ADS	Opération sortie du marché
PC groupé RICHELIEU	527	Plaine	Travaux de voirie liés à une ADS	313.911
Lotissement S.C.I. Les Poètes	679	Chantelauze	Travaux de voirie liés à une ADS	18.158
La Broche	785	Rue de la Broche	Travaux de voirie liés à une ADS	269.690
PC groupé SEMIE + Foncier Conseil	802	Rue de la Levée de Sevreau	Travaux de voirie liés à une ADS	548.496
SORIM	497	Rue des Pèlerins	Travaux de voirie liés à une ADS	108.335
PC Groupé Richelieu	584	Romagné Le Hameau de Cèdres	Travaux de voirie liés à une ADS	197.252
Lotissement Les Scellés	802	Rue de la Levée de Sevreau - Sellés	Travaux de voirie liés à une ADS	346.362
<b>TOTAL</b>				<b>2 711.821</b>

- fixer le pourcentage de chaque élément de mission de maîtrise d'oeuvre (pièce annexe),
- modifier le contenu des missions sur chaque opération.

Le taux de rémunération de la maîtrise d'oeuvre est :

- maintenu à 10,75 % pour les opérations faisant l'objet de la maîtrise d'oeuvre complétée ;
- fixé à 14 % du taux pour les opérations arrêtées à la phase avant projet.

Le nouveau montant du marché est de 236.882,96 F Hors Taxes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au Marché 01/11 ;

- autoriser Le Maire ou le mandataire désigné à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

TOTAL PAGE(S) 05

**Maîtrise d'Oeuvre concernant la réalisation de travaux de  
VRD au droit d'opérations d'aménagement**

REMUNERATION DES ELEMENTS DE MISSION

<u>DESIGNATION</u>	<u>TAUX</u>
AVANT PROJET (AVP)	14 %
PROJET (PRO)	30 %
ASSISTANCE MARCHÉ DE TRAVAUX (ACT)	9 %
ETUDES D'EXECUTION (VISA)	12 %
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (DET)	30 %
ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (AOR)	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>



[Ordre du jour](#)